

Peut-être réviser la Constitution

CLIMAT L'avis du Conseil d'Etat

L'avis du Conseil d'Etat sur la proposition de loi spéciale sur le climat s'est fait attendre. Tombé jeudi soir, il laisse les partis politiques avec un sentiment partagé. Si le Conseil remballage la base juridique de la proposition de loi, il dessine des alternatives. Mais toutes ne sont pas également praticables, ni juridiquement ni, surtout, politiquement.

La piste principale est celle d'une modification de l'article 7bis de la Constitution, soit pour y inclure l'obligation de conclure une loi spéciale comprenant des objectifs climatiques contraignants, soit pour y fixer directement ces objectifs. Une autre possibilité serait de prévoir la conclusion d'un accord de coopération entre le fédéral et les trois Régions.

Les débats politiques reprennent mardi. Que faire ? Ouvert à révision, l'article 7bis peut être modifié à la majorité des deux tiers. Mais cette majorité n'existe actuellement pas au Parlement. L'histoire l'a prouvé, la conclusion d'un accord de co-

opération sur les questions climatiques est un processus long et complexe. « *Et très critiqué* », rappelle le constitutionnaliste Mathias El Berhoumi, un des auteurs du texte de loi.

Les entités belges sont en effet divisées sur le sujet. « *Si la volonté politique existe, on y arrivera*, dit Jean-Marc Nollet, coprésident d'Ecolo, qui valide toutes les pistes à part celle de l'accord de coopération. *Nous sommes plus déterminés que jamais pour faire aboutir le projet. On va construire la majorité nécessaire.* » Du côté du socialiste, on reconnaît que le Conseil d'Etat « *pose des questions juridiques complexes. Mais l'enjeu est tel qu'il nous oblige à tout mettre en œuvre pour trouver une solution* ».

Catherine Fonck (CDH), elle, juge la piste de la révision constitutionnelle la moins plausible. « *L'accord de coopération me semble la voie la plus raisonnable. C'est celle qui, au nord du pays, rencontrerait la plus grande ouverture.* » ■

MICHEL DE MUELENAERE